Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID: 064-246400337-20241001-D2024_143-DE



Délibération n°2024-143

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 1^{er} octobre 2024)

<u>Date de convocation</u> : 20/09/2024 Nombre de délégués en exercice : 33 Nombre de délégués présents : 25 Nombre de délégués votants : 30 Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires: M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, , M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

<u>Absents ou excusés</u>: Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

Pouvoirs:

Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick

M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie

Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel

M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET: BUDGET LAPRADE - DM 2024-3

RAPPORTEUR: Fernand MARTIN, Vice-Président

Par délibération n°2024/28 en date du 15 février 2024, le budget primitif du budget autonome Laprade a été approuvé. Ce dernier a été modifié par deux décisions modificatives (délibération n°2024-82 en date du 06 juin 2024 ainsi que délibération n°2024-110 du 18 juillet 2024).

Aujourd'hui, il convient de réajuster les autorisations budgétaires pour prévoir des crédits nécessaires à la réalisation des travaux correspondant à la phase 4 (interventions électriques FABLAB (962 €), relamping dans le local des services techniques (8 554 €), mise en œuvre du SSI et création d'une issue de secours (30 000 €) et enveloppe de 10 000 € pour divers imprévus.

Projet de décision modificative N°2024-3

	Fonction	nnement	
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
	0,00 €		0,00 €
	Investis	sement	
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
1687 (16) - Autres dettes	-49 516,00 €		
2313 (opération 14) - Constructions	49 516,00 €		
	0,00€		0,00€

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE

le présent rapport ;

APPROUVER

la décision modificative n°3 du budget autonome « Espace Laprade ».

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

